



ANNEXE 2

à la Convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public pour des locaux ou terrains situés sur l'aérodrome de Chambéry Challes-les-Eaux

Redevance

Version du [Cliquez ici pour entrer une date.](#)

**GRAND CHAMBERY
DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS**

Piscine - Parc de Buisson Rond - Rue Sainte Rose – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 85 88 88 - grandchambery.fr

 @grandchambery -  @grandchambery -  @grandchamberyofficiel -  @grandchambery

Redevance

L'occupant devra payer à Grand Chambéry, une redevance mensuelle définie par l'application de la grille tarifaire approuvée par la dernière délibération en vigueur du Conseil Communautaire de Grand Chambéry.

A la date des présentes, la tarification de la redevance résulte de l'application de la délibération du conseil communautaire n°063-15 C en date du 28 mai 2015 révisée chaque année.

Eu égard à la nature des activités de l'occupant, aux utilisations des biens mis à sa disposition, ainsi qu'aux services rendus à l'occupant du fait notamment de l'entretien du site assuré par Grand Chambéry, la redevance due par l'occupant correspond aux tarifs suivants :

- Tarif « locatif bâtiment » (Associations/ Entreprises/particuliers) : (...) €/ m², soit (...) € au titre des biens mis à disposition ;

Quelle que soit la date de commencement, la 1^{ère} révision interviendra en juin selon l'indice INSEE du coût de la construction (ICC), après au moins 12 mois d'exécution du contrat sans révision.

Suivra ensuite une révision annuelle du tarif qui interviendra les 1^{er} juin selon l'indice INSEE du coût de la construction (ICC).

L'indice de référence retenu est celui du 1er trimestre 2015, soit 1632.

- Tarif « stationnement aéronefs » : (...) € pour (préciser le nombre de chaque catégorie d'aéronef) OU sans objet.

Soit un montant total mensuel de redevance de : (...) € TTC.

Cette redevance sera versée mensuellement, payable d'avance à la Trésorerie Municipale de Chambéry, sise 5, rue Jean Girard Madoux à Chambéry, selon les modalités de règlement précisées au dos de la facture mensuelle.